LA COOPÉRATION AGRICOLE

LES SPECIFICITES DES COOPERATIVES AGRICOLES

Qu’est-ce qu’une coopérative agricole ?



C’est une entreprise qui appartient aux agriculteurs. La coopérative leur appartient collectivement. Ils la gouvernent selon le principe démocratique "une personne = une voix".

La vocation première d’une coopérative est **la rémunération des apports ou la fourniture d'un service au meilleur coût**.

Certaines coopératives valorisent les produits agricoles et fabrique des denrées alimentaires. Elles collectent, transforment et commercialisent les productions de leurs associés-coopérateurs. Elles peuvent aussi organiser les approvisionnements des exploitations adhérentes et assurer des services, comme l’utilisation du matériel agricole en commun.

Elles fournissent les moyens aux agriculteurs de développer, améliorer et accroitre les résultats de leur activité (tant au niveau économique, technique, environnemental, social…).

C’est le prolongement des exploitations agricoles de ses associés coopérateurs.

Une coopérative agricole contribue au dynamisme des territoires en créant une activité économique **non délocalisable** et des emplois. Elle participe activement à la mise en œuvre des transitions écologiques et sociétales.

Enfin, c’est une catégorie spéciale de société, elle a l’obligation d’adopter des modèles de statuts homologués par arrêté ministériel.

Quels sont ses atouts ?



Une collecte assurée

Toute la production de ses agriculteurs est assurée d'être collectée par la coopérative. En plus de garantir à ses associés-coopérateurs la meilleure valorisation possible en fonction des marchés, la coopérative met à disposition des outils, des équipements et des services mutualisés (logistique, stockage, conseil technique, achats groupés...), ce qui permet de réduire les coûts d'investissement et d'exploitation, tout en limitant les risques liés à l'isolement.

S'intégrer dans un réseau solidaire

Intégrer une coopérative, c'est rejoindre un collectif d'agriculteurs qui partagent leurs expériences, s'entraident et défendent ensemble leurs intérêts. Les coopératives ont des dispositifs qui permettent de soutenir les associés-coopérateurs en cas d'aléas (épizootie...) ou dans des situations spécifiques (premières années d'installation...).



Accéder à l'innovation et à l'accompagnement

Actrices majeures de l'innovation technologique, numérique et organisationnelle, les coopératives facilitent l'accès aux outils de pointe. Elles proposent des formations, un accompagnement personnalisé et facilitent l'adoption de nouvelles pratiques, essentielles pour la réussite d'une jeune exploitation.

Construire une stratégie durable et compétitive

La coopérative agit comme un partenaire stratégique : elle vous aide à anticiper les évolutions du marché, à diversifier vos activités et à bâtir une exploitation résiliente, capable de s'adapter aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Les coopératives agricoles : des leviers essentiels pour favoriser l'installation de nouveaux associés coopérateurs

Le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture française. Les coopératives ne se substituent pas au parcours installation dont elles sont partenaires. Elles jouent un rôle complémentaire pour accompagner les porteurs de projets et nouveaux installés. Leur force : proposer un ensemble complet d'appuis financiers, techniques, administratifs et humains qui rassurent et facilitent les premières années d'installation.

1. Des soutiens financiers pour sécuriser la trésorerie et les revenus

Les coopératives offrent des solutions adaptées aux besoins des jeunes installés :

·**Prêts, avances de trésorerie et facilités de paiement** pour soutenir les investissements de démarrage et sécuriser la trésorerie.

·**Délais de paiement** aménagés pour mieux gérer les approvisionnements et la collecte.

·**Aides et dotations spécifiques** pour encourager l'installation ou accompagner des transitions techniques (équipements, innovations, pratiques environnementales).

·**Rémunération et/ou prix spécifiques** pour sécuriser la marge brute du nouvel associé coopérateur.

·**Relation entre le nouvel associé coopérateur et sa banque facilitée** par la garantie de pouvoir écouler sa production qui peut aller jusqu'à des garanties bancaires accordées par la coopérative ou le paiement d'intérêt par la coopérative.





2. Un accompagnement technique opérationnel

Les coopératives apportent leur expertise au quotidien pour une installation réussie :

·**Conseils spécialisés et diagnostics personnalisés** réalisés par des techniciens de terrain.

·**Formations, ateliers, journées techniques et animation de groupes de progrès** facilitant la montée en compétence.

·**Outils d'aide à la décision et analyses techniques** pour orienter les choix stratégiques.

·**Appui aux transitions agroécologiques et à l'adaptation aux enjeux climatiques**.

3. Un appui administratif pour simplifier les démarches

L'installation s'accompagne d'un volume important de formalités. Les coopératives proposent un :

·**Accompagnement pour les aides et les dossiers de subventions** (matériel, bâtiments, filières).

·**Accompagnement pour les démarches qualité**

·**Appui à la recherche de foncier**, grâce à de la mise en relation ou du portage foncier.

4. Un accompagnement humain

L'un des atouts majeurs du modèle coopératif réside dans sa dimension humaine :

·**Tutorat ou parrainage** par un associé coopérateur expérimenté.

·**Échanges de pratiques et entraide** entre membres de la coopérative.

·**Intégration facilitée dans les instances coopératives et la vie collective**.

Un environnement solidaire qui renforce la confiance et rompt l'isolement du nouvel installé.

Un modèle attractif pour les futurs associés coopérateurs

En combinant sécurité financière, simplicité administrative, expertise technique et soutien humain, les coopératives agricoles créent un cadre propice à l'installation et à la réussite des jeunes agriculteurs.

Elles deviennent un moteur essentiel du renouvellement des générations dans les territoires ruraux.

Vous souhaitez connaitre les coopératives et les cuma de votre territoire?

Trouvez les contacts de La Coopération Agricole de votre Région sur notre site :
https://www.lacooperationagricole.coop/regions
et les contacts des fédérations des Cuma sur
https://www.cuma.fr/

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité